

**Extrait traduit du discours prononcé par le professeur Peter Hogg
à l'occasion de la réception d'un doctorat honoris causa
qui lui a été décerné par l'Université de Montréal
lors de la Collation des grades de la Faculté de droit
le jeudi 6 octobre 2005**

LE RÔLE DES JURISTES

Un diplôme en droit est une merveilleuse carte de visite qui vous ouvre la porte à des carrières des plus diversifiées. Certains d'entre vous choisiront de pratiquer le droit dans un cabinet de pratique privée. D'autres travailleront au gouvernement. Certains de vous oeuvreront dans des cliniques juridiques communautaires. D'autres ne pratiqueront pas du tout le droit. Vous pouvez enseigner à l'université ou faire des affaires. Peu importe ce que vous ferez, votre carrière sera intéressante. Mais elle sera aussi utile à la société. La profession juridique joue un rôle fondamental dans l'organisation de la société civile. En tant que constitutionnaliste, je veux vous entretenir aujourd'hui de la fonction constitutionnelle de la profession juridique. Je veux répondre à la question suivante : Pourquoi est-il si important d'avoir des juristes dans une société?

Si vous prêtez attention aux blagues portant sur les avocats, vous conclurez que ces derniers n'ont aucune utilité. Shakespeare est quelquefois cité au même effet. Sa dramaturgie contient la phrase suivante : « Commençons par tuer tous les gens de loi. » L'inférence qui en est généralement tirée est que Shakespeare avait une piètre estime pour les avocats. Cette phrase est tirée de sa pièce de théâtre Henry VI, Partie 2, (Act IV, Scène II). L'affirmation est celle d'un personnage appelé Dick le boucher, dans un dialogue avec Jack Cade, le chef d'une rébellion lancée contre le Roi. Jack commande une armée pour s'emparer du trône et abolir le Parlement. Il rétorque « ma bouche sera le Parlement d'Angleterre. » (Acte IV, Scène VII). Il convient avec Dick le boucher qu'il faut tuer tous les avocats afin de supplanter le Roi régnant et d'abolir les lois en vigueur.

Ce que Shakespeare disait en réalité au sujet des juristes, c'est qu'ils protègent une société de droit. Il reconnaît que la primauté du droit pourrait aisément être mise de côté par un tyran s'il n'y avait pas de juristes pour insister sur le respect des lois, et des avocats disposés à agir pour la défense d'individus traités d'une manière arbitraire ou injuste.

Au Canada, nous avons raison de chérir nos libertés civiles qui ont leurs racines dans les longues traditions juridiques française et anglaise et qui ont été renforcées par nos institutions législatives démocratiques. Plusieurs d'entre elles sont maintenant garanties par la Charte canadienne des droits et libertés. Mais, à vrai dire, à peu près tous les pays ont quelque chose qui ressemble à notre Charte des droits, même les dictatures les plus brutales et oppressives. Comme Shakespeare l'a reconnu, en pratique la protection des libertés civiles dépend de l'existence d'une profession juridique indépendante prête à prendre la défense de ceux dont les droits civils sont mis en péril. Il faut aussi une magistrature indépendante, prête à appliquer les lois, même à l'encontre du gouvernement ou des riches.

La contribution unique des avocats à la société est d'assurer le maintien de la primauté du droit. C'est là un concept vague, et qui a été critiqué comme n'étant rien de plus que de la rhétorique ou un écran de fumée visant à cacher un système oppressif. Mais j'emploie cette expression dans un sens bien simple, signifiant une société dotée d'un système de lois raisonnablement justes, où les lois sont généralement respectées, non seulement par le simple citoyen, mais aussi par les gouvernements, les fonctionnaires et les policiers, aussi bien que par les gens fortunés et les entreprises. C'est une société dans laquelle la corruption est absente ou très rare et où la poursuite des infractions se fait d'une manière impartiale.

On entend souvent les gens dire : « La primauté du droit c'est bon pour les pays riches, mais c'est un luxe que les pays pauvres ne peuvent s'offrir. » Une des contributions de l'analyse économique du droit aura été de démontrer que cette affirmation est tout à fait fausse. L'affirmation correcte est la suivante : Un pays ne peut avoir du succès à moins qu'il adhère à la primauté du droit.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi il en est ainsi. L'immobilier ne peut se développer sans que les droits de propriété ne soient protégés. Des activités commerciales de grande envergure ne peuvent être mises en place sans qu'on puisse faire respecter des contrats à long terme. Le système bancaire, les assurances et les autres infrastructures de la vie commerciale sont tous basés sur la protection du droit de propriété et sur le respect des contrats. Même les activités agricoles qui dépassent l'agriculture de subsistance exigent de pouvoir emprunter des sommes d'argent et acheter de l'équipement. Sans la primauté du droit, il n'y a aucune protection pour les biens ou les contrats, et le commerce ne peut être florissant sauf au niveau des bazars ou avec la coopération de bandits. Les gens honnêtes ne vont pas investir dans un pays où l'investissement n'est pas protégé par le droit.

À mon avis, le rôle des juristes va bien au-delà d'exiger des gouvernements qu'ils respectent les lois et protègent les libertés civiles. Ce sont là, bien sûr, des fonctions importantes des avocats. Mais les juristes sont actifs dans à peu près toutes les sphères de la vie sociale, et très certainement dans tous les aspects des activités économiques du secteur privé. En exigeant le respect des lois par tous, et non seulement par les gouvernements, les juristes rendent possible le développement économique. Du capital peut être accumulé en sécurité, de l'énergie produite et transportée; des propriétés peuvent être développées, des chemins de fer, des routes et des aéroports construits, des entreprises commerciales mises sur pied, des biens manufacturés et vendus, des taxes perçues et, avec ces taxes, des hôpitaux, des écoles et des universités établis. Nous prenons toutes ces choses pour acquises, mais elles ne doivent pas l'être; elles ne sont pas possibles dans plusieurs pays du monde.

Bien évidemment, le développement économique est le résultat d'une combinaison de facteurs, mais un des ingrédients essentiels est la primauté du droit et celle-ci est assurée par les juristes.

Il faut en conclure que la profession juridique est une des institutions vitales de notre société, non seulement pour protéger nos libertés civiles, mais aussi pour assurer le fonctionnement de l'économie. Vous allez bientôt joindre les rangs de cette institution, et vous pouvez maintenant jouer un rôle qui convient à vos goûts et vos talents dans la construction de l'avenir du Québec et du Canada.

Félicitations et bonne chance!